



# ÉCOLE DU CARROUSEL

## Mode de vie 2019-2020

### Informations pertinentes à propos de mon école

- Absences :** La fréquentation scolaire d'un enfant est obligatoire et nécessaire à la réussite de ce dernier. Lorsque votre enfant est absent ou en retard, pour quelque raison que ce soit, **vous devez téléphoner à l'école**, si possible avant 8 h 10, pour nous informer de la raison de cette absence.
- Agenda :** L'agenda est un outil de communication important. Nous vous demandons de l'apporter tous les jours à l'école et à la maison. Il est de votre responsabilité de l'avoir avec vous à tous vos cours.
- Alimentation :** À l'école, nous exigeons des collations santé composées de fruits, légumes et/ou fromage. L'école favorise une alimentation saine en tout temps. Les boissons gazeuses, les croustilles, les bonbons et toutes les autres friandises sont interdits.
- Brigadier scolaire :** Des brigadiers scolaires sont présents aux intersections suivantes pour assurer votre sécurité. Il est important de respecter ces heures afin de ne pas arriver à l'école avant le temps de surveillance, soit 8 h 00 le matin et 12 h 45 le midi.
- Piétonnière qui traverse la rue Quévillon (près de la rue Dalpé) : à compter de 7 h 50 le matin et 12 h 35 le midi.
  - Coin Marc-Aurèle-Fortin et René-Gaultier : à compter de 7 h 45 le matin et 12 h 30 le midi.
  - Coin Louis-Berlinguet et René-Gaultier : à compter de 7 h 40 le matin et 12 h 25 le midi.
- Bris de matériel :** En cas de bris ou de perte de matériel scolaire, l'école se réserve le droit de vous réclamer le remplacement ou le remboursement. Il est de votre responsabilité de prendre soin du matériel qui vous est prêté.
- Débarcadère :** Nous vous invitons à prendre connaissance des **endroits permis et sécuritaires** pour déposer vos enfants via le site internet de l'école sous l'onglet « École ». Aussi, lorsque votre enfant est déposé, nous vous invitons à circuler afin de laisser l'espace disponible aux prochains parents. **Il n'est pas permis d'utiliser le débarcadère devant l'école pour débarquer ou venir chercher les enfants.**
- Départ hâtif :** Les départs, avant la fin des classes, sont à éviter. **Si votre enfant doit exceptionnellement quitter l'école plus tôt, l'enseignant doit être avisé par le biais d'un message à l'agenda.**



# ÉCOLE DU CARROUSEL

## Mode de vie 2019-2020

**Horaire quotidien :** La ponctualité est une valeur que l'école privilégie. Nous vous demandons de respecter les heures de cours.

	PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE ET CLASSES EHDA
AVANT-MIDI	8 h 10 à 11 h 35	8 h 10 à 11 h 35
DÎNER	11 h 35 à 12 h 55	11 h 35 à 12 h 55
APRÈS-MIDI	12 h 55 à 14 h 07	12 h 55 à 15 h 20

**Intimidation :** Les paroles et les gestes d'intimidation sont notés à un registre accessible à tout le personnel. Nous vous encourageons à informer le personnel de l'école si vous vivez de l'intimidation ou en êtes témoins. Les élèves intimidateurs seront sanctionnés.

**Jeux personnels :** Il est strictement interdit d'apporter des jeux de grande valeur (ex : lecteur MP3, jeux vidéo, Ipad, Ipod, etc.), des jeux à connotation violente ou jugés inadéquats. Les planches à roulettes, les trottinettes et les bicyclettes sont permises durant certains temps, à l'automne et au printemps. Attendez qu'on vous autorise à les utiliser.

**Matériel en classe :** Vous devez, en tout temps, avoir avec vous tout le matériel pour être en mesure de travailler. Si vous changez de local, vous devez prévoir apporter le matériel nécessaire à votre apprentissage.

**Retard :** Si un élève est en retard, il doit se présenter au secrétariat afin de signaler son arrivée et récupérer sa carte d'absence. En cas de retards trop fréquents, l'enseignant ou un membre de la direction communiquera avec vous afin de trouver un moyen pour corriger la situation.

**Sécurité :** Des aires de jeu, des trottoirs ou des sentiers sont prévus pour la circulation à l'extérieur. Vous ne devez donc pas circuler ni dans le stationnement ni dans le débarcadère. De plus, lorsque vous arrivez dans la cour d'école, les vélos doivent être rangés immédiatement et vous devez cesser l'utilisation des planches à roulettes ou des trottinettes. C'est une question de sécurité.

**Stationnement :** Pour la sécurité des élèves qui circulent près de l'école, le stationnement et le débarcadère sont réservés aux membres du personnel exclusivement.



# ÉCOLE DU CARROUSEL

## Mode de vie 2019-2020

---

- Surveillance :** La surveillance sur la cour débute dix (10) minutes avant l'entrée des élèves, soit à 8 h 00 le matin et à 12 h 45 le midi. S'ils ne sont pas inscrit au service de garde, les élèves ne doivent pas arriver dans la cour d'école avant le début de la surveillance.
- Téléphone :** Aucun élève n'est autorisé à avoir un cellulaire à l'école. Si un élève doit exceptionnellement téléphoner, il sera accompagné de son enseignante ou de l'éducatrice vers le téléphone le plus près.
- Violence :** Aucun geste de violence ou y ressemblant n'est accepté. Aucune parole vulgaire, dégradante, méprisante ou violente n'est acceptée non plus. Si un élève apporte des objets personnels à l'école, à caractère violent ou jugé inadéquat, ils pourront être confisqués.
- Tenue vestimentaire :** Dans le but d'assurer un climat favorable au respect, à la concentration et à l'étude, nous vous demandons de respecter ces quelques règles :
- Portez des vêtements confortables. Évitez les vêtements coûteux et trop sophistiqués qui risquent d'être endommagés, volés ou perdus.
- Sont interdits :
- les t-shirts avec inscription ou logo à connotation violente et/ou vulgaire;
  - les vêtements échancrés et à bretelles spaghetti;
  - les robes, jupes, chandails et shorts trop courts;
  - les vêtements qui laissent voir tes sous-vêtements;
  - les sandales de type « gougoune ». En tout temps, tu dois porter des souliers ou sandales qui te permettent de courir aux récréations.
- Vouvoiement :** *L'école du Carrousel* est soucieuse de vous offrir un environnement où règne le respect entre les élèves et le personnel scolaire. La formulation : « Madame/Monsieur » et le prénom de ce dernier est demandé. De plus, l'utilisation du « vous » pour s'adresser aux membres du personnel de l'école est exigée.